

mercredi 2 décembre 2020

## ENTRÉE DE LA COMMUNE DE MIRAMAS AU CAPITAL DE LA SCIC

### COOPÉRATIVE DE PRESSE ET DE MESSAGERIE MÉDITERRANÉENNE

Le 20 avril dernier, une procédure de redressement judiciaire avec cessation de paiement a touché le Groupe Presstalis, réseau historique leader de la distribution de la presse (maison de presse, marchand de journaux ...) en France, laissant 512 salariés sans emploi.

À compter du 11 mai 2020, date de la mise en liquidation de l'entreprise SAD-Presstalis, de nombreux points de vente ont cessé d'être approvisionnés, privant ainsi les citoyens de leur presse quotidienne et magazines.

La presse joue un rôle fondamental dans la vie démocratique et la liberté de la presse n'est réelle que si elle s'accompagne d'une liberté de diffusion et donc d'acheminement vers le lecteur.

Les salariés de la Société de distribution ont décidé de porter ensemble, un projet de société coopérative d'intérêt collectif S.C.I.C. avec un plan de développement sur 5 ans, pour permettre à chacun sur le territoire, d'avoir accès aux journaux, quelle que soit la rentabilité de cet acheminement. La SCIC sera multi-sociétaires avec 5 catégories d'associés avec l'État et les collectivités locales, les filières de presse, les lecteurs - citoyens et les autres institutions en plus du collège de salariés.

Le capital de la coopérative serait de 1 853 000€ (dont 699 000€ apportés par les ex-salariés licenciés).

Parce qu'une distribution de la presse pluraliste est l'un des piliers de la démocratie et qu'en outre, la présence de points de vente participe à l'aménagement du territoire et à la dynamisation des zones de chalandise, les élus de Miramas ont voté, en conseil municipal du 25 novembre, **à l'unanimité**, le soutien à ce projet avec l'acquisition d'une participation à hauteur de 5 000€ (le prix de la participation est relatif à la taille de la commune et correspond à 1 voix en raison de la dissociation de l'apport en capital et du droit de vote).

